
Prix Innovation

du Conseil multidisciplinaire 2009

associé à la Bourse Desjardins

Objectif : Ce prix donne l'occasion de souligner et de mettre en valeur les **réalisations novatrices des membres du conseil multidisciplinaire du CRDI de Québec** qui permettent de développer des services de plus en plus adaptés et spécialisés aux besoins de la clientèle ou de l'organisation.

Récipiendaires : Le prix est destiné à un membre du conseil multidisciplinaire ou à une équipe dont la moitié ou plus des personnes sont des membres du conseil multidisciplinaire étant le ou les concepteurs ou initiateurs du projet.

Conseil multidisciplinaire :

(réf. Règles de fonctionnement du Conseil multidisciplinaire du CRDI de Québec) :

[...] est composé de l'ensemble des personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent pour l'établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activités couvert par le diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche, à l'enseignement.

Le mandat du conseil multidisciplinaire consiste, entre autres, à donner des avis ou faire des recommandations au conseil d'administration, ainsi qu'à la Direction générale sur la pratique professionnelle, sur la qualité des services dispensés, sur l'organisation scientifique ou technique de l'établissement ainsi que sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de ses membres.

Innovation : action d'innover, de créer quelque chose de nouveau (réf. Petit Larousse illustré 2004)

Critères d'évaluation des candidatures déposées pour le Prix Innovation du Conseil multidisciplinaire associé à la Bourse Desjardins:

- Caractère innovateur
- Impact sur la qualité de vie et des services aux usagers ou sur la qualité des processus cliniques, administratifs et des services aux employés
- Ampleur des retombées (internes ou externes)
- Degré d'initiative du ou des candidats
- Impact sur l'efficacité et l'efficience de l'établissement

Note : L'exécutif du conseil multidisciplinaire se réserve le droit de référer au comité responsable du Prix Reconnaissance, les candidatures ne répondant pas aux critères établis pour le Prix Innovation du Conseil multidisciplinaire.

Le projet :

■ **Nature du projet :**

■ **Caractère innovateur :**

■ **Impact sur la qualité de vie et des services aux usagers ou sur la qualité des processus cliniques, administratifs et des services aux employés**

■ **Ampleur des retombées (internes ou externes) :**

■ **Degré d'initiative du ou des candidats :**

■ **Impact sur l'efficacité et l'efficience de l'établissement**

Commentaires additionnels pour appuyer la candidature :

Proposé par : _____ **Date :** _____
Coordonnées : _____

Retourner le formulaire de mise en candidature au plus tard le **18 septembre 2009**, à l'attention de Liliane Leclerc par courriel : liliane.leclerc@ssss.gouv.qc.ca ou par courrier interne. Si vous l'envoyez par la poste, veuillez l'adresser à Liliane Leclerc et inscrire «**Prix Innovation du Conseil multidisciplinaire**» sur l'enveloppe : **19080, boul. Henri-Bourassa, Québec (Québec) G1G 4B3**

**Prix Innovation du Conseil multidisciplinaire 2009
associé à la Bourse Desjardins**